

Chapitre 1

Approches des territoires du quotidien

Table des matières

1 Les objectifs des politiques d'ADT	2
1.1 Un territoire doté d'une organisation particulière	2
1.2 Les objectifs de la politique d'ADT	2
1.3 Les étapes de la politique d'ADT	2
2 Les acteurs de l'aménagement	3
2.1 L'État français et l'UE	3
2.2 Les collectivités territoriales	3
2.3 Une participation citoyenne croissante	4
3 Des territoires aux destins divers	4
3.1 Les zones prospères	4
3.2 Les territoires en transition	4
3.3 Les territoires en crise	5

Introduction

Les territoires du quotidien sont les lieux où les Français vivent toute l'année. Dans ces territoires, ils habitent, travaillent, et profitent de leurs loisirs. Ces territoires n'ont pas les mêmes potentialités. C'est pourquoi, l'État mène depuis la Libération des politiques d'Aménagement du Territoire (ADT). L'ADT qui était du seul ressort de l'État se fait aujourd'hui en liaison avec l'Union européenne (UE) et il tient davantage compte des aspirations des populations concernées.

1 Les objectifs des politiques d'ADT

1.1 Un territoire doté d'une organisation particulière

La France, de part son histoire, dispose d'une organisation particulière. Elle possède tout d'abord, plus de 36 000 communes, soit le tiers de toutes les communes de l'UE. Les communes, nées en 1789, sont l'échelon de base de la vie collective. 85 % de ces communes sont rurales et ont une faible population. Les révolutionnaires ont aussi créé les départements pour remplacer les régions historiques. Les départements sont aujourd'hui au nombre de 101.

En 1982, 26 nouvelles régions ont été mises en place.

Il existe aujourd'hui, 7 niveaux de compétences entre l'Europe et la commune. Cette administration lourde et coûteuse est souvent qualifiée de "*mille-feuille*".

1.2 Les objectifs de la politique d'ADT

En 1947, Jean-François Gravier publie un livre ("*Paris et le désert français*") qui remporte un grand succès. Il alerte sur le mouvement de concentration des activités (emplois) et des habitants dans les grandes agglomérations et notamment en Île-de-France. On prend alors conscience que les régions rurales sont en voie de désertification et que les petites villes déclinent. L'État met alors en place la politique d'ADT que nous connaissons dans le but de réduire les déséquilibres (régions peuplées-régions vides, zones économiquement dynamiques-zones en déclin...). Cohésion, équité, compétitivité sont les maîtres mots de la nouvelle politique. L'ADT est alors mené dans un cadre national et sous la direction exclusive de l'État dirigiste.

1.3 Les étapes de la politique d'ADT

Cette politique a subi des inflexions pour s'adapter à la conjoncture. En 1963, l'État crée la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale). Pour faire contrepoids à Paris, les grandes villes de province deviennent des "*métropoles d'équilibre*". Cela leur permet de recevoir de nombreuses aides pour moderniser leurs infrastructures (TGV, autoroutes...) et d'améliorer l'offre de formation (création de lycées, d'universités...). Des villes nouvelles sont construites autour de Paris (Cergy-Pontoise...).

Dans les années 1970, avec la crise économique, l'ADT aide les régions en crise (Nord, Lorraine) à se reconvertir et à attirer de nouvelles activités. De grandes entreprises (usines automobiles) et des services publics situés en Île-de-France sont alors transférés en province.

Comme les déséquilibres spatiaux à l'échelle du territoire français ont été réduits, l'accent est mis maintenant sur les territoires du quotidien.

Cependant, les déséquilibres existent toujours et ils se développent sous d'autres formes à l'échelle locale. Les problèmes se situent dans les zones rurales dépeuplées et dans les quartiers pauvres des grandes villes. L'État lance la "*Politique de la ville*" (rénovation urbaine) et publie des SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale). La loi de 1995 sur l'Aménagement et le Développement du Territoire veut assurer partout l'égalité des chances et l'accès au savoir.

D'autres préoccupations apparaissent comme la mise en place du développement durable et l'adaptation du territoire à la mondialisation. Il faut rendre le territoire attractif et attirer partout des entreprises. Pour cela, on crée des zones franches urbaines et des "*pôles de compétitivité*".

2 Les acteurs de l'aménagement

2.1 L'État français et l'UE

L'État français est le principal acteur de l'ADT. Il définit les priorités. Il réunit des Comités Interministériels d'Aménagement du Territoire (CIADT) et il publie des Directives Territoriales d'Aménagement du Territoire et de Développement Durable (DTADD). Il lance des appels à projets et dégage des budgets. Il participe aux projets en signant avec les régions des Contrats de Projets État-Régions (CPER). Il signe avec les villes des Contrats de Ville. Il possède de nombreux établissements publics pour agir sur le terrain : Réseau Ferré de France, le Conservatoire du Littoral. . .

Cependant, les difficultés financières amènent les autorités à se désengager au profit du secteur privé. Les autoroutes ont été privatisées et ce sont des entreprises privées qui construisent les nouveaux tronçons ; c'est aussi une entreprise privée qui a construit et qui exploite le viaduc de Millau.

Depuis 60 ans, la France s'est engagée dans un processus d'intégration européenne. D'importants pouvoirs ont été transférés à Bruxelles. L'ADT se fait maintenant au niveau européen et les dirigeants français doivent se coordonner avec leurs partenaires des autres États. Il existe un Schéma de Développement de l'Europe Communautaire.

L'UE distribue des aides importantes par le biais de la Politique Agricole Commune (PAC), du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fond Social Européen (FSE).

2.2 Les collectivités territoriales

En 1982, le Parlement français vote les lois Deferre de décentralisation. Ces lois sont d'une importance capitale car l'État rompt avec la tradition pluriséculaire de centralisation. L'État transfère des pouvoirs (et des recettes) à des collectivités territoriales : des villes, des départements, des régions dont les autorités sont élues. Les régions se chargent des espaces verts, des transports (construction de routes ou de métros). Elle s'occupent de la formation professionnelle (CFA) et ont eu la lourde tâche d'avoir à rénover les lycées.

Les départements s'occupent notamment des collèges, de l'aide sociale (distribution du RSA, des aides aux personnes âgées, aux handicapés. . .).

Les communes (villes, villages) construisent et entretiennent les écoles maternelles et élémentaires.

D'autres niveaux administratifs sont apparus :

- les pays
- les communautés de communes

2.3 Une participation citoyenne croissante

L'ADT a été longtemps pensé par les autorités pour le citoyen. Aujourd'hui, il doit être élaboré avec lui. Les habitants des territoires n'hésitent plus à se mobiliser pour se faire entendre des élus ou de l'administration. Ils participent aux conseils de quartiers et s'inspirent des méthodes nord-américaines de mobilisation (utilisation des nouvelles technologies) pour faire connaître leur combat et enclencher une dynamique. Les élus doivent mener d'importantes consultations en amont avant de détruire une barre HLM, de construire une centrale nucléaire ou un aéroport...

Cependant, derrière les motifs civiques ou écologiques, ces mobilisations sont le moyen de défendre des intérêts catégoriels contraires à l'intérêt général. Des villes aisées, sous couvert de protection du cadre de vie, refusent ainsi la construction de logements sociaux voulus par la loi SRU (solidarité et Renouvellement Urbain) pour rétablir la mixité sociale. Les Anglo-Saxons appellent ce phénomène le NIMBY (*Not In My Back Yard*).

3 Des territoires aux destins divers

3.1 Les zones prospères

Certains territoires profitent de la mondialisation et connaissent un réel enrichissement. Dans ce groupe, on peut d'abord ranger les grandes métropoles et les villes moyennes qui possèdent des quartiers historiques très protégés car ils génèrent de la renommée et des retombées touristiques. Ces villes sont bien reliées au reste du monde par des transports de qualité (aéroports, TGV, autoroutes). Dans le centre ou à la périphérie, on trouve de grands centres d'affaires (La Défense, Euralille...), des pôles scientifiques (Plateau de Saclay, Sophia-Antipolis...) ou de grandes zones commerciales (Plan de Campagne à Marseille). Le centre de ces villes connaît un phénomène de **gentrification** : la rénovation des logements et des rues a fait monter en flèche les prix de l'immobilier et les populations modestes sont remplacées par des ménages plus riches ("*les bobos*"). Dans les territoires en pleine croissance, on peut aussi inclure certaines zones rurales : celles qui possèdent un site internationalement connu (grotte de Lascaux...) ou d'autres qui produisent des aliments de très haute qualité (vins, fromages, truffes...). Enfin, les hauts lieux du tourisme d'été (Côte d'Azur...) et d'hiver (Alpes...) demeurent des espaces dynamiques.

3.2 Les territoires en transition

Les régions du Nord et de l'Est ont connu un fort développement lors de la révolution industrielle qui commence vers 1850. Les mines, la sidérurgie et le textile

ont offert des dizaines de milliers d'emplois. Mais, à partir des années 1970, les activités industrielles ont décliné et le chômage est devenu massif. Cependant, ces régions ont des atouts : la proximité avec des pays dynamiques (Luxembourg, Allemagne), une main d'œuvre abondante, qualifiée et qui accepte la modération salariale. L'État a aussi apporté son aide pour attirer de nouvelles activités : construction du tunnel sous la Manche, arrivée de Toyota à Valenciennes...

Les régions très agricoles de l'Ouest souffrent de la concurrence des autres pays de l'UE et se lancent dans l'agriculture biologique et le tourisme vert.

Les ports connaissent un déclin de la pêche et misent sur le tourisme et l'accueil de navires de croisière.

Pour accompagner cette évolution vers le tertiaire, de sites sont inscrits au Patrimoine de l'UNESCO (Canal du Midi...). Des recettes de cuisine (le cassoulet...) sont inscrites au Patrimoine Immatériel de l'UNESCO.

3.3 Les territoires en crise

De nombreux territoires ont connu une aggravation de leur situation. C'est le cas, tout d'abord des zones rurales en voie de désertification : on les trouve dans les zones de moyenne montagne (la "*diagonale du vide*" des Ardennes au Massif Central) et dans le centre des îles d'Outre-mer (Guadeloupe...).

L'agriculture y décline, les jeunes partent, les services publics disparaissent tout comme les infrastructures médicales. Les "*déserts médicaux*" tentent d'attirer des médecins étrangers. L'État accorde des aides importantes à ces zones pour éviter une désertification totale ; il crée aussi des parcs naturels.

4,5 millions de personnes vivent dans les ZUS (Zones Urbaines Sensibles). Les populations sont souvent d'origine étrangère, elles ont peu de diplômes et de qualifications. Dans les ZUS, le chômage est le triple de la moyenne nationale.

Les ménages qui en ont les moyens quittent ces quartiers ou scolarisent ailleurs leurs enfants accentuant l'impression de ghetto. Les populations se sentent abandonnées par l'État et stigmatisées. L'État, dans le cadre de la politique de la Ville, s'est lancé dans la rénovation de ces quartiers (démolition de barres-HLM) ; mais ces opérations, si elles sont nécessaires, ne règlent pas les problèmes de la pauvreté et du chômage.

Conclusion

En France, l'État s'est toujours employé à maintenir la cohésion du territoire national. L'ADT a permis de réduire les inégalités entre les territoires. Cependant, de nouveaux déséquilibres sont apparus et les moyens de l'État sont affaiblis par la crise économique mondiale mais aussi et par celle des finances publiques (montée de la dette publique). L'avenir est peut-être dans le développement durable et dans les nouvelles technologies qui annulent les distances.